

# REPUBLIQUE FRANCAISE

-----  
Département de la HAUTE-SAVOIE  
ARRONDISSEMENT DE BONNEVILLE  
-----

## PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL D'AMANCY DU 19 FEVRIER 2024

La réunion du Conseil municipal s'est tenue à la mairie à 19h30

Etaient présents : MM. DOLDO Dominique, BRAND Eric, CIANCIA Joséphine, VIANDAZ Christophe, BONICKI Jean-René, MATTIO Patrick, KRAEUTLER Janine, CONSTANS Juanita, BERHET Bernadette, IERVASI Catherine, COURTOIS Cédric, ROCH Valérie, PAUZE Sonia, LETT Philippe, VIGUIER Elodie, BOLCHOFF Marine.

Etaient excusés avec pouvoirs : AUBOURG Mélanie qui donne pouvoir à BRAND Eric, RAMUZ Nelly qui donne Pouvoir à PAUZE Sonia, BOUCHET François-Xavier qui donne POUVOIR à VIANDAZ Christophe.

Etait excusé : NICOLLIN Stéphane

Secrétaire de séance : BOLCHOFF Marine

\* \* \*

Les délibérations inscrites à l'ordre du jour étaient les suivantes :

- 1°) Présentation du Plan Communal de Sauvegarde
- 2°) Finances - Compte financier unique de l'exercice 2023
- 4°) Finances – Affectation du résultat 2023 au budget primitif 2024
- 5°) Finances – Vote du budget primitif 2024
- 6°) Finances- Fixation des taux des impôts locaux pour 2024
- 7°) Finances - Vote des subventions pour 2024
- 8°) Marché public – Attribution du marché relatif à l'aménagement de la route des Pâquis
- 9°) Intercommunalité CCPR - Rapport de la Chambre Régionale des comptes sur la mobilité transfrontalière
- 10°) Urbanisme – Décision de non réalisation d'une évaluation environnementale relative au projet de modification simplifiée n °1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune d'AMANCY au titre de l'article R104-33 du code de l'urbanisme
- 11°) Urbanisme – Fixation des modalités de mise à disposition au public du dossier de modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune

## 12°) Ressources humaines – Créations et suppressions de postes

Monsieur DIGONNET a présenté le Plan Communale de Sauvegarde de la commune au Conseil municipal, préalablement à son approbation par arrêté du maire.

Les délibérations suivantes ont été adoptées :

**Adoption** du compte financier unique de l'exercice 2023 du budget général de la commune.

**Affectation** au budget primitif 2024 du résultat de la section de fonctionnement du compte financier unique 2023

**Vote** du budget primitif 2024 de la commune d'Amancy qui s'équilibre en recettes et en dépenses à 4 161 490,00 € en section de fonctionnement et à 3 654 200,00 € en section d'investissement

**Fixation** des taux d'imposition pour 2024 : TFPB à 18,20 %, TH sur les résidences secondaires à 10,80 % et TFPB à 36,02 %, ce qui représente une hausse de 3 %

*CONSTANS Juanita et KRAEUTLER Janine ont voté contre, CIANCIA Joséphine, MATTIO Patrick et PAUZE Sonia se sont abstenus*

**Vote** des subventions aux associations pour l'année 2024

**Attribution** des marchés de travaux pour l'aménagement de la route des Pâquis à la société DECREMPS BTP pour le lot 1 « Génie civil » et à la société EIFFAGE ROUTE pour le lot 2 « enrobés ». Le montant total du marché est de 260 61,40 € HT

**Présentation** du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes « CCPR – Audit de performance sur la mise en œuvre des mesures d'accompagnement du Léman Express »

**Décision**, au regard de l'avis conforme de l'autorité environnementale, de ne pas soumettre le projet de modification simplifiée n°1 du PLU à évaluation environnementale.

**Fixation** des modalités de la mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée n°1 du PLU

**Modification** du tableau des effectifs du personnel communal afin de permettre des avancements de grade

Le Conseil municipal a pris connaissance des décisions du Maire suivantes :

- Décision n°2024-01 relative au marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'aménagement de la route des Pâquis passé avec la société INFRAROUTE
- Décision n° 2024-02 relative au marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de restructuration de l'assainissement pluvial au lieudit « Sous les Rangs » passé avec la société NICOT Ingénieurs Conseil

- Décision n° 2024-03 relative au marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'aménagement de sécurité et la création d'un cheminement piéton route de Cornier passé avec la société INFRAROUTE

Monsieur le Maire a ensuite évoqué les points suivants :

- La proposition de mise en place du dispositif micro-folie sur le Pays Rochois. Il s'agit d'une exposition virtuelle itinérante
- Les réflexions sur la mise en place d'une police pluri-municipale entre les communes de La Roche sur Foron, Amancy et Eteaux
- Les travaux d'élagage réalisés sur les voies communales
- L'organisation d'une journée propre le samedi 6 avril 2024
- L'état d'avancement des travaux d'aménagement des vestiaires et de construction des garages communaux

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 22h05

Fait à AMANCY le 10 avril 2024

**Le Maire,**

**Dominique DOLDO**

**La secrétaire,**

**Marine BOLCHOFF**



*Publié sur le site internet de la commune après approbation par le CM du 15 avril 2024*